



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 16/12/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 060-216003434-20251210-D71\_2025-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Quorum = 15		
Nombre de présents = 19		
Nombre de pouvoirs = 5		
Nombre de votants = 24		

### Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq .....  
Le dix décembre .....  
à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

**N°71**

Date de convocation  
4 décembre 2025

**PRESENTS :** M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M. MARCHAL J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F., Mme PENING B., Mme HARDY A-L., Mme WOLF A-S., Mme VERBRUGGHE V., M. BENGHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., M. RESSIAN F.

**ABSENTS REPRESENTÉS :**

M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.  
Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.  
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.  
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.  
M. HERBLOT D. par M. BARBIER J-M.

**ABSENTS :**

M. GOUJARD A., M. FACQ J-M., M. AGOSTINI L.,  
M. NADIM F., M. ALBARET J-C.

**Secrétaire de séance :** Mme PALANIAYE D.

**Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.**

**OBJET : Subvention exceptionnelle pour le Comité de l'Oise de la Ligue contre le cancer**

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances publiques,

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources et Moyens Généraux » en date du 24 novembre 2025,

L'association « Comité de l'Oise de la Ligue contre le Cancer » est un regroupement de professionnels et de bénévoles qui s'engagent ensemble contre la maladie.

Le Comité participe au financement de diverses recherches en cancérologie, procède à des opérations d'information, de prévention et de dépistage auprès de publics variés et accompagne les malades et leurs proches, pendant et après la maladie.

Dans le cadre d'Octobre Rose 2025, une représentation de la pièce de théâtre « l'arnaqueuse » a été organisée le 11 octobre 2025. La ville de Lamorlaye a décidé de reverser 2 € par entrée à la Ligue contre le cancer, soit un montant total de 328 € (164 entrées x 2€).

L'objet de la présente délibération est l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association afin de permettre le versement de cette somme.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 328 euros à l'association « Comité de l'Oise de la Ligue contre le Cancer ».

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,  
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

**Danielle PALANIAYE**




Le Maire

**Nicolas MOULA**

